



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

N° 1/92

Objet : Financement de la Région Île-de-France - Aménagement en équipements sportifs de proximité

L'an Deux Mille Vingt Deux, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Adjointes au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère départementale.

Romuald SERVA, Sophie LEBON, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Marie-Christine EVEN, Sylvie GUINEMER, Alain DURAND, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Beyhan CANI, Stéphane POUVESLE, Marie-Christine JALLADAUD, Rita AYDIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Jérôme BERTIN

a donné pouvoir à

Tony FIDAN

Isabelle CARON

a donné pouvoir à

Rose-Marie ABOUSEFIAN

Anthony VASCONCELOS

a donné pouvoir à

Adrien DA COSTA

Laurent COKGUL

a donné pouvoir à

Marie-Christine JALLADAUD

Absents excusés sans pouvoir :

Isabelle BOURSIER

Absents :

Saïd TOUFIQ, Romain CARTIER

Secrétaire de séance :

Christophe PIEGZA

Où le rapport de Monsieur DOMAN, Adjoint au Maire délégué aux travaux, bâtiments, voirie et espaces verts,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la possibilité de financement par la Région Île-de-France, dans le cadre de l'aide aux équipements sportifs de proximité, à hauteur de 50 % du coût des travaux HT plafonné à 200 000,00 € HT pour l'aménagement en équipements sportifs de plein air dans le quartier des Quinconces,

Vu l'inscription au budget 2023,

Vu le plan de financement joint en annexe,

Considérant la nécessité d'installer de nouveaux équipements pour un montant prévisionnel de 10 205,00 euros HT,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

APPROUVE ce projet de travaux d'aménagement.

APPROUVE la demande de financement auprès de la Région Île-de-France pour l'aménagement en équipements sportifs de proximité dans le quartier des Quinconces, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué.

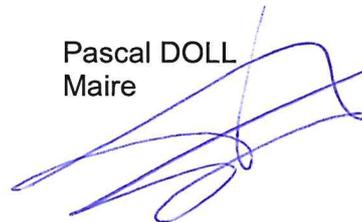
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Pour extrait certifié conforme.

Christophe PIEGZA
Secrétaire de séance



Pascal DOLL
Maire



Délibération certifiée exécutoire
conformément aux dispositions des
articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales

AMÉNAGEMENT EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ
PLAN DE FINANCEMENT

| | HT | |
|---|-------------|--|
| Travaux d'aménagement | 10 205,00 € | |
| | | |
| Montant travaux = | 10 205,00 € | |
| | | |
| Financement CR | 5 102,50 € | <i>Montant subventionnable plafonné à 200 000 pour un taux de 50% des travaux HT</i> |
| | | |
| Total financements demandés = | 5 102,50 € | |
| | | |
| Reste à charge ville = | 5 102,50 € | |
| Pourcentage | 50,0% | |
| | | |
| Montant total des financements demandés = | 5 102,50 € | |
| Pourcentage | 50,0% | |